

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1**

**01 – AIN**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE**

**Ventes et cessions**

433 051 349 RCS Bourg-en-Bresse.

**PROSOL.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : PROSOL.

Capital : 70000.00 EUR.

Adresse : 369, Rue Lavoisier Zoné Artisanale des Bruyères, 01960 Péronnas.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : La société BLACKSUN Société par Actions Simplifiée au capital de 250.000 € Siège social : ZI La Poste 69490 SAINT ROMAIN DE POPEY 404 483 331 RCS VILLEFRANCHE SUR SAONE La société PROSOL Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros Siège social : 369 rue Lavoisier, Zone Artisanale des bruyères 01960 PERONNAS 433 051 349 RCS BOURG EN BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE PROSOL PAR BLACKSUN 1. Evaluation de l'actif et du passif de PROSOL dont la transmission à BLACKSUN est prévue : -Montant de l'actif : 1.172.710 euros -Montant du passif : 443.969 euros 2. Augmentation du capital de BLACKSUN, société absorbante : Le capital de BLACKSUN, société absorbante, et le capital de PROSOL, société absorbée, sont détenus en totalité par la société CSW HOLDING, 448 108 027 RCS NIMES. En conséquence, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de BLACKSUN. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 728.741 euros. 4. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 28 novembre 2024 a été déposé : -au greffe du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 29 novembre 2024 au nom de BLACKSUN, absorbante ; -au greffe du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE, le 29 novembre 2024 au nom de PROSOL, absorbée..